## SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

Direction des Finances

SEANCE DU COMITE DU 22 DECEMBRE 2017

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

La maitrise foncière du site du Haras National d'Hennebont étant assurée depuis décembre 2016 avec son rachat par Lorient Agglomération et la Ville d'Hennebont, l'exercice 2017 a été abordé avec prudence et le souci permanent d'un atterrissage équilibré du budget. Les investissements ont été limités au strict minimum et axés sur des programmes d'étude, du matériel et de l'outillage, la mise en conformité de locaux.

L'étude portant sur le programme d'organisation et de rénovation des structures équestres a été lancée. Elle a été confiée au cabinet Préprogram qui s'est associé à l'Ifce. Les conclusions de la phase 1 seront présentées lors du 1<sup>er</sup> comité syndical de l'année 2018. Elles permettront d'envisager de façon plus précise les investissements à réaliser ainsi que leur phasage.

Une étude sur l'aménagement d'un parcours de cross équestre a été menée parallèlement. Les conclusions permettront, en lien avec le programme d'organisation et de rénovation des structures équestres, de préfigurer d'une façon globale l'agencement des différents parcours servant les disciplines équestres les plus variées.

Un comité de pilotage rassemblant un élu et un technicien de chacune des collectivités constituantes a été mis en place. L'objectif de ce comité est de permettre à chacune des collectivités membres, de participer activement au suivi des projets et réflexions en lien avec leurs compétences et leurs enjeux respectifs.

La question de l'équilibre de fonctionnement du Syndicat Mixte a été au centre des sujets dont s'est saisi le comité de pilotage. Les échanges ont permis d'aboutir, à ce stade, aux éléments suivants :

- la définition du niveau d'engagement financier de chaque collectivité pour l'exercice 2018,
- la rédaction d'un projet de nouveaux statuts permettant à la fois d'élargir le champ d'action du Syndicat mixte et de revoir les modalités de gouvernance liées aux participations financières des membres.

Avant de pouvoir doter le syndicat d'un budget qui lui permette de fonctionner et de mettre en œuvre le projet de développement, il est nécessaire que les nouveaux statuts actant les montants revus des participations des membres, soient adoptés.

Dans cette attente, le budget qui sera proposé au vote est nécessairement calqué sur le niveau de participations de 2017. Ce budget se situe en outre dans un contexte de réduction de certains revenus des immeubles notamment concernant le loyer de l'Ifce. Cependant de nouvelles perspectives d'accueil de nouveaux locataires permettraient de compenser cette baisse.

Pour tenir le périmètre de ce budget, les dépenses de fonctionnement doivent être abordées à minima. La section d'investissement sera auto-financée sans recours à l'emprunt au travers des dotations aux amortissements (de l'ordre de 140 K€). Les investissements seront prioritairement orientés vers la continuation de l'étude de programmation ainsi que vers des actions indispensables liées aux outils de travail du site.

Le faible montant de la reprise de l'excédent de fonctionnement 2017, de l'ordre de 100 K€ (à affiner après la clôture de l'exercice), n'offrira pas de marge de manœuvre pour le budget 2018 dont l'équilibre sera difficile à atteindre.

Il est urgent de faire aboutir les réflexions en cours sur l'évolution des participations afin de permettre l'adoption de nouveaux statuts et le vote d'un budget supplémentaire au cours de l'année 2018.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-36, L 2312-1, L 2313-1,

<u>Article unique</u>: **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2018 du budget, sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires.